

Demain à l'Assemblée Nationale, la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education examinera la proposition de loi de Jacques GROSPERRIN modifiant le code de l'Education sur la formation des maîtres.

Jacques GROSPERRIN, c'est ce député UMP qui a déjà sévi dans le monde de l'Education en tentant de présenter, en juillet 2011, un rapport d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Il proposait notamment de supprimer purement et simplement le concours de l'agrégation, le remplacement du concours par l'obtention d'un master, et le recrutement des enseignants par les autorités académiques et les chefs d'établissements sur la base d'un entretien professionnel, alors que ce n'est pas leur rôle !

Les députés socialistes, rejoints par leurs collègues du groupe GDR et même par des députés UMP, s'étaient élevés contre ce rapport scandaleux et avaient obtenu gain de cause, puisque sa publication avait été rejetée le 6 juillet 2011.

Peu soucieux du vote de ses collègues de tous bords, Jacques GROSPERRIN a, contre toute attente, présenté à nouveau ce rapport en décembre 2011, en prétendant y avoir apporté des modifications. Il y en a eu, certes, mais les principaux points qui étaient contestés apparaissent toujours... La publication du rapport a été adoptée le 7 décembre dernier, avec les seules voix de l'UMP...

La proposition de loi présentée cette fois par Jacques GROSPERRIN est finalement dans la lignée de son précédent rapport parlementaire, et intervient dans un contexte explosif pour le monde de l'Education, à juste titre :

- La réforme de la « mastérisation », effective depuis 2010, a intégré la formation des enseignants dans le dispositif LMD, et a fait l'objet de nombreuses critiques aussi bien de la part des instances officielles comme la CPU que des syndicats ou des associations de parents d'élèves. En outre, cette réforme aggrave la crise du recrutement des futurs enseignants, et dissuade de plus en plus les potentiels candidats de se présenter au concours de recrutement de professeurs. Ainsi, 18.000 candidats seulement se sont présentés en 2011, soit deux fois moins qu'en 2010...
- La RGPP et la règle absurde et inefficace du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique sont à l'origine de la suppression de 80.000 postes d'enseignants depuis 2007 !
- Etc.

Cette fois-ci, la proposition de loi initiale prévoit plusieurs modifications du code de l'Education:

- L'article 1er indique que la formation des maîtres n'est plus assurée par les IUFM, mais « notamment » par les universités. En clair, la référence explicite aux IUFM est supprimée, les universités n'auront plus la responsabilité unique de la formation, et les établissements privés pourront participer à la formation des enseignants. C'est une nouvelle attaque contre l'Ecole Publique !

- Il est également prévu la suppression du cahier des charges de la formation pour le remplacer par un référentiel. Or, cette décision inédite contournerait celle du conseil d'Etat du 28 novembre 2011, qui annulait l'arrêté du 12 mai 2010. En effet, ce dernier abrogeait déjà le cahier des charges de la formation des maîtres de décembre 2006. La proposition de loi supprimerait donc tout cadrage national de la formation, allant contre la dernière décision du conseil d'Etat...

- L'article 2 supprime la « notion de formation professionnelle initiale » de l'article L. 721-1 du code de l'Education, et l'article 3 supprime toute obligation de formation après le recrutement des enseignants. Or, l'année de formation professionnelle est supprimée depuis la rentrée 2010, les lauréats du concours étant désormais directement nommés professeurs stagiaires, avec une ou plusieurs classes sous leur responsabilité. A l'heure où les enseignants subissent les suppressions de postes et des attaques injustes quant à la qualité de leur travail, ces deux propositions sont pour le moins absurdes et mettent en péril toute évolution du système éducatif !

Le vote de cette proposition de loi aura lieu le 14 février prochain, et en l'état actuel des choses, aucune chance pour que le groupe SRC ne vote pour !!! D'autant plus que les contributions des députés socialistes n'ont jamais été prises en considération alors qu'elles allaient dans le bon sens. Ils proposaient ainsi de :

- Diversifier le champ de recrutement des enseignants afin de permettre aux bacheliers de tous les milieux sociaux d'accéder au métier d'enseignant par le biais du concours.

- Revaloriser la nature et la place du concours, et le contenu de la formation.

- Créer une « maison des métiers de l'enseignement », afin de garantir une formation initiale et continue homogène sur le territoire national.

Alors que ces propositions visent à renforcer l'Ecole de la République, l'UMP n'a au contraire eu de cesse de la mettre à mal, cherchant la moindre opportunité pour aboutir petit à petit vers la privatisation du système éducatif ! Demain, les députés socialistes tenteront une fois de plus de défendre les enseignants, mais aussi les élèves et les parents d'élèves, face à cette nouvelle attaque !